

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 12 OCTOBRE 2020**



Compte rendu affiché le **15 OCT. 2020**

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 6 octobre 2020

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2020\_085

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Côme TOLLET

OBJET

ADHÉSION DE LA VILLE AU  
DISPOSITIF "LES  
PROMENEURS DU NET DU  
RHÔNE"

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, Mme CRESPIY, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAoui, M. MICHON, Mme FRIOLL, M. DIALLO, Mme DEL PINO, Mme GOYER, M. TAKI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUENET, M. KRIEF, Mme CORRENT, M. GERBEAUX, Mme BILLA, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FERRIEUX, Mme HEMAIN, M. FAIVRE, M. BLANC, M. ATTAR BAYROU, Mme GARANDEAU, M. MATTEUCCI

Mme GUGLIELMI (par proc. à Mme MAINAND), Mme CROUZET (par proc. à M. THEVENOT), Mme NICAISE (par proc. à M. TOLLET), M. MANINI (par proc. à Mme CRESPIY), M. JOINT (par proc. à M. COUTURIER)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **15 OCT. 2020**

Identifiant de l'Acte :

**069-216900340-20201012-D2020\_085-DE**

Rapport de : Chantal CRESPIY

80 % des jeunes âgés entre 11 et 17 ans sont présents sur le Net une fois par jour, et plus de 48 % d'entre eux se connectent aux réseaux sociaux plusieurs fois par jour : qui pour les accompagner, les guider dans leurs pratiques, les informer sur les risques ?

C'est en partant de cette problématique que le dispositif « Promeneurs du Net » a été expérimenté en Suède au début des années 2000. Il s'agit de proposer une présence éducative sur la Toile, via un animateur formé qui écoute, informe, accompagne, conseille et prévient. Il poursuit ainsi sur internet le travail qu'il mène sur le terrain avec les jeunes, en assurant une présence sur un territoire digital très vaste et peu encadré. Il communique et interagit via les blogs, les tchats, les forums. En dialoguant avec chacun, le Promeneur renforce le lien social et cultive un esprit critique face à l'information et à l'image.

En 2012, la Caf et le conseil départemental de la Manche décident d'importer ce dispositif sur le territoire français, dans quatre départements pilotes (Manche, Cher, Morbihan et Ardèche). Entre 2014 et 2016, une centaine de Promeneurs du Net a ainsi pu créer les premiers projets éducatifs avec les jeunes, dans près de soixante-dix structures. L'expérience de ces quatre départements et les résultats encourageants qu'ils ont obtenus ont permis aux Allocations familiales de lancer, en 2016 sur l'ensemble du territoire national le projet : « Promeneurs du Net, une présence éducative sur Internet ».

Le dispositif est porté localement par la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône, la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, et les collectivités volontaires. Il est piloté par le Centre Régional d'Information Jeunesse Auvergne-Rhône-Alpes (CRIJ ARA).

La Ville de Caluire et Cuire souhaite intégrer ce dispositif afin de renforcer la cohérence de la politique éducative locale, structurer davantage les projets de prévention entre les différents acteurs et diversifier les modalités d'accompagnement des jeunes tant au sein de ses services que pour ses partenaires.

Ce sont ainsi six Promeneurs du Net qui ont été identifiés dans un premier temps : deux à la Ville (service Jeunesse), un aux AJD (prévention spécialisée), deux au Centre Social et Culturel (secteur jeunes) et un à la Mission locale (conseiller de proximité).

L'engagement dans le dispositif se matérialise par un conventionnement entre la Ville et le CRIJ ARA qui fixe dans deux conventions les engagements de chaque partie :

Le CRIJ ARA s'engage à :

- former les professionnels de la jeunesse à la fonction de Promeneur du Net et leur apporter un soutien technique et des outils ;
- animer et coordonner le réseau des « Promeneurs du net » ;
- promouvoir le dispositif.

*(Convention des collectivités pour le dispositif Promeneurs du Net du Rhône & Convention dispositif Promeneurs du Net du Rhône)*

La Ville s'engage à :

- contribuer au financement de l'expérimentation en versant un forfait annuel de 2 000€ au CRIJ ARA, permettant ainsi aux acteurs jeunesse de la commune d'intégrer ce dispositif ;

*(Convention des collectivités pour le dispositif Promeneurs du Net du Rhône)*

- nommer un ou plusieurs référent(s) Promeneur(s) du Net au sein de son service jeunesse ;
- respecter la déontologie et les règles de fonctionnement du dispositif en signant la « charte des promeneurs du net » ;
- assurer les conditions de travail nécessaires à la réalisation des missions afférentes : temps de travail dédiés au dispositif, actions de formation, temps d'échanges et de réunions, fourniture du matériel nécessaire notamment.

*(Convention dispositif Promeneurs du Net du Rhône).*

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- D'APPROUVER les termes de la « convention des collectivités pour le dispositif Promeneurs du Net du Rhône », de la « convention dispositif Promeneurs du Net du Rhône » et de la « Charte des Promeneurs du Net », ci-annexées ;

- D'AUTORISER leur signature par Monsieur le Maire ;

- DE DÉCIDER du versement d'une somme forfaitaire annuelle de 2000 € à l'association CRIJ Auvergne-Rhône-Alpes ;

- DE DIRE que les crédits correspondants seront inscrits en dépense au compte fonction 422R nature 6281.



POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE  
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
LE MAIRE  
Philippe COCHET

15 OCT. 2020

---

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

